°04 - 2021

<sup>1e</sup> trimestre 2021 ∣ Valable du 1er Janvier au 31 Mars 2022

# Bulletin d'information



#### PROFIL DE LA SCPI

| 31/12/2020           | 31/12/2021  |
|----------------------|---|
| 1 361 M€             | 1 774 M€  |
| 122 M€               | 239 M€  |
| 9%                   | 13,5%   |
| ND                   | 16,1% (1)   |
| 23 473               | 30 073  |
| 5,36% <sup>(2)</sup> | 5,36% <sup>(2)</sup>  |
| 4,08%                | 4,20%   |
| 220                  | 258   |
| 552                  | 628   |
| 196,05 €             | ND **   |
| 179,63 €             | ND **   |
| 220,38 €             | ND **   |
| 205 €                | 208 €   |
| 184,50 €             | 187,20€   |
|                      | 1 361 M€  122 M€  9%  ND  23 473  5,36% (2)  4,08%  220  552  196,05 €  179,63 €  220,38 €  205 € |

<sup>\*</sup> par part

VAL

#### <u>Remarques importantes :</u>

L'Aspim (l'association professionnelle des sociétés de gestion) a publié une note qui fait évoluer les calculs de certains indicateurs des SCPI. Ces nouvelles règles ont pour objectif de clarifier et d'harmoniser la communication des SCPI, et de simplifier la comparaison entre SCPI et avec les autres véhicules d'investissement immobilier. Certaines de ces évolutions entrent en application avec la publication du bulletin portant sur le 4ème trimestre 2021 : le taux d'endettement, et le taux de distribution. En pratique (1) du fait de l'application de la méthode édictée par l'Aspim, le

ratio dettes et autres Engagements de votre SCPI ressort à 16,1%. (2) pour 2020, il s'agit du «taux de distribution sur valeur de marché». Pour 2021, il s'agit du «taux de distribution». Ce dernier se calcule sur la base du prix de souscription en vigueur au 1er janvier 2021 au lieu du prix moyen de la part sur 2021.

Pour plus d'informations, nous vous invitons à consulter le document «guide Aspim - indicateurs de performances et modes de calcul SCPI 2021» sur le site Aspim.fr

**DISTINCTIO** 

# ICT( VICTOIRES













Ce bulletin vient confirmer les propos encourageants d'octobre 2021. Notre stratégie d'investissement et le travail de gestion du patrimoine immobilier ont porté leurs fruits, et permettent à ÉPARGNE PIERRE d'afficher, cette année encore, un rendement qui devrait être significativement supérieur à la moyenne attendue du marché.

#### En pratique:

Le taux de distribution s'établit à 5,36%, un chiffre en ligne avec l'objectif annoncé (entre 5,20% et 5,35%) et stable par rapport à 2020. Ce taux provient d'un revenu distribué de 10,98 € par part, lui aussi stable par rapport à 2020, sans ponction sur le report à nouveau ni distribution de plus-values.

La variation du prix de la part s'établit à +1,46% suite à la revalorisation du prix de part (de 205 € à 208 €) en novembre dernier. La valeur de reconstitution 2021 devrait rester significativement supérieure au prix de part (ce qui est favorable à la protection du capital investi). Elle sera publiée le trimestre pro-

Une précision méthodologique : le « taux de distribution 2021 » est calculé sur la base du prix de part en vigueur au 1er janvier 2021, conformément aux nouvelles préconisations de notre association professionnelle, l'Aspim. Cet indicateur harmonisé remplace le « taux de distribution sur valeur de marché ». Pour plus d'informations, je vous invite à consulter notre site.

Si l'on se concentre sur le dernier trimestre, ce sont près de 75 M€ qui ont été investis sur 9 acquisitions loués à 14 entreprises, venant renforcer la mutualisation de votre SCPI. Le taux d'occupation financier se stabilise au-dessus de 95% grâce au travail de nos équipes qui a permis de pérenniser les revenus locatifs et de maximiser le recouvrement de loyers. Pour votre parfaite information la situation sanitaire a, cette année encore, entraîné quelques mesures d'accompagnement auprès de certains locataires, de façon ciblée et pour un montant dix fois inférieur à celui constaté en 2020. Avec une durée ferme moyenne résiduelle des baux de près de 5 ans, nous disposons d'une bonne visibilité sur les revenus d'ÉPARGNE PIERRE. Les prévisions 2022 vous seront communiquées dans le bulletin d'avril. Bien sûr, nous restons vigilants face à un contexte où de fortes incertitudes demeurent.

En écho à ces bons résultats, ATLAND Voisin se place dans le trio de tête des « Sociétés de gestion de SCPI préférées des CGP » au palmarès des fournisseurs 2022 du magazine Gestion de Fortune, et ce pour la 5ème année consécutive. Au classement général nous arrivons 3ème, mais je relève que nous arrivons 1 er ou 2 eme sur la qualité de notre offre, de nos services et de notre compétence commerciale. Cela démontre notre capacité à tenir nos engagements.

J'ajouterai qu'ÉPARGNE PIERRE est devenue une SCPI de référence. Avec une capitalisation de 1,77 Mds € et une collecte de près de 400 M€, 2021 devrait conforter sa place parmi les SCPI les plus souscrites. Elle sera vraisemblablement entre 3ème et 5ème, sur 100 SCPI disponibles. Cette caractéristique est un atout clé, à fortiori dans un contexte où bien des positions ont été chamboulées. Les retraits quant à eux restent à leur niveau habituel.

Et puisqu'il est encore temps de formuler des vœux à l'heure où j'écris ces lignes, je conclurai en vous souhaitant une très belle année 2022.

Sincèrement.

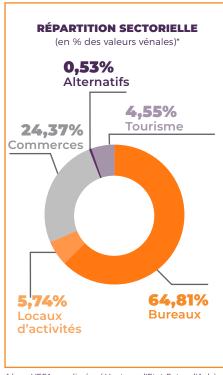
JEAN-CHRISTOPHE ANTOINE

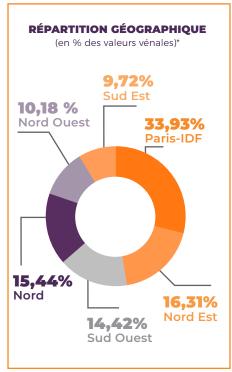
## Président de ATLAND Voisin

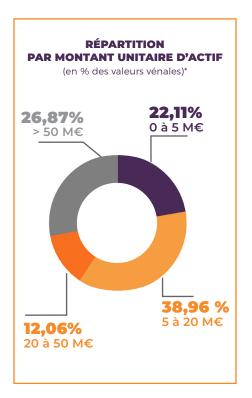
- à la une
- FISCALITÉ: Les valeurs IFI seront communiquées en février; les bordereaux pour votre déclaration de revenus arriveront début avril

Les valeurs au 31/12/2021 aui seront soumises à l'approbation de l'Assemblée générale seront communiquées dans le bulletin à paraître en Avril

#### **PROFIL DU PATRIMOINE AU 31/12/2021**

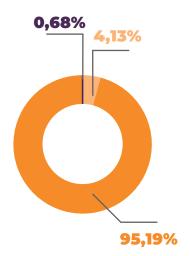






## **ACTIVITÉ LOCATIVE DU TRIMESTRE**

#### **TAUX D'OCCUPATION FINANCIER**



- TOF\*
- Locaux loués sous franchise de loyer
- Locaux disponibles à la location

## MOUVEMENTS LOCATIFS ENTRÉES

(5 plus importantes en loyer)

|  | Locataire                                   | Date effet   | Surface  | Typologie   |
|--|---|--|--|---|
| MONTPELLIER (34)<br>PARC EUROMÉDÉCINE / 59 AVENUE<br>DE FÈS  | AFCA-MULTI-<br>MEDIA                        | 01/10/2021   | 1 560 m²   | Bureaux   |
| ERAGNY-SUR-OISE (95)<br>12-17 AVENUE ROSA LUXEMBOURG   | SOCOTEC<br>GESTION                          | 01/10/2021   | 624 m²   | Bureaux   |
| CORMONTREUIL (51)<br>C.CIAL CORA / 21 RUE DES LAPS   | SINOKE - ECO-<br>CUISINE                    | 15/10/2021   | 713 m²   | Retail Park   |
| CORMONTREUIL (51)<br>C.CIAL CORA / RUE JULES ROMAINS   | ROLLER & CO<br>LA PIÈCE UNIQUE              | 01/11/2021   | 1 008 m²   | Retail Park   |
| VILLEPINTE (93)<br>40 AV. DES NATIONS - ALLÉÉ DES IM-<br>PRÉSSIONISTES / ZAC PARIS NORD 2  | PARIS TERRES<br>D'ENVOL                     | 12/11/2021   | 2 793 m²   | Bureaux   |
| TOTAL  | 5   |  | 6 698 m²   |   |
|  | LOCAUX DEVENUS DISPONIBLES SUR CE TRIMESTRE |  |  |   |
|  |   | Data da  |  | Towns Lands   |
|  | Locaux<br>disponibles                       | Date de<br>libération  | Surface  | Typologie<br>(précédent locataire)  |
| AIX-EN-PROVENCE (13)<br>730 RUE RENÉ DESCARTES   |   |  | Surface<br>132 m <sup>2</sup>  |   |
|  | disponibles                                 | libération   |  | (précédent locataire)  Bureaux  |
| 730 RUE RENÉ DESCARTES<br>VILLEPINTE (93)  | disponibles 1                               | libération<br>30/09/2021   | 132 m²   | (précédent locataire)  Bureaux (SUPERSONIC)  Bureaux  |
| 730 RUE RENÉ DESCARTES VILLEPINTE (93) 9 RUE DES TROIS SOEURS NIMES (30)   | 1<br>1                                      | 30/09/2021<br>30/09/2021   | 132 m²<br>936 m²   | (précédent locataire)  Bureaux (SUPERSONIC)  Bureaux (UMANIS)  Retail Park  |
| 730 RUE RENÉ DESCARTES VILLEPINTE (93) 9 RUE DES TROIS SOEURS NIMES (30) 43 RUE DE L'OCCITANIE VILLEPINTE (93)   | 1 1 1                                       | 30/09/2021<br>30/09/2021<br>04/11/2021   | 132 m²<br>936 m²<br>645 m²   | (précédent locataire)  Bureaux (SUPERSONIC)  Bureaux (UMANIS)  Retail Park (CARREFOUR)  Bureaux                               |
| 730 RUE RENÉ DESCARTES  VILLEPINTE (93) 9 RUE DES TROIS SOEURS  NIMES (30) 43 RUE DE L'OCCITANIE  VILLEPINTE (93) 40 AVENUE DES NATIONS  NOISY-LE-GRAND (93)                                     | 1 1 1 1                                     | 30/09/2021<br>30/09/2021<br>04/11/2021<br>11/11/2021<br>14/11/2021<br>(fin de garantie           | 132 m <sup>2</sup> 936 m <sup>2</sup> 645 m <sup>2</sup> 3 115 m <sup>2</sup>                      | (précédent locataire)  Bureaux (SUPERSONIC)  Bureaux (UMANIS)  Retail Park (CARREFOUR)  Bureaux (BREZILLON)                   |
| 730 RUE RENÉ DESCARTES  VILLEPINTE (93) 9 RUE DES TROIS SOEURS  NIMES (30) 43 RUE DE L'OCCITANIE  VILLEPINTE (93) 40 AVENUE DES NATIONS  NOISY-LE-GRAND (93) 6 AVENUE MONTAIGNE  VILLEPINTE (93) | 1 1 1 1 1 1                                 | 30/09/2021<br>30/09/2021<br>04/11/2021<br>11/11/2021<br>14/11/2021<br>(fin de garantie locative) | 132 m <sup>2</sup> 936 m <sup>2</sup> 645 m <sup>2</sup> 3 115 m <sup>2</sup> 1 335 m <sup>2</sup> | (précédent locataire)  Bureaux (SUPERSONIC)  Bureaux (UMANIS)  Retail Park (CARREFOUR)  Bureaux (BREZILLON)  Bureaux  Bureaux |

Au 4ème trimestre, 23 013 850 € de loyers ont été encaissé

<sup>\*</sup> hors VEFA non livrées ( Vente en l'Etat Futur d'Achèvement)

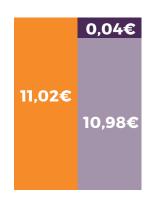
<sup>\*</sup> Le taux d'occupation financier est le montant total des loyers et indemnités d'occupation facturés, ainsi que des indemnités compensatrices de loyers, divisé par le montant total des loyers facturables dans l'hypothèse où l'intégralité du patrimoine de la SCPI serait louée.

#### **INDICATEURS FINANCIERS 2021**









Résultat

Dividendes

Report à nouveau

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures

#### **DIVIDENDES 2021**

| Période                    | Payé le    | Montant 2021 | Rappel 2020 |
|----------------------------|------------|--------------|-------------|
| 1 <sup>er</sup> trimestre  | 22/04/2021 | 2,64 €       | 2,70€       |
| 2 <sup>ème</sup> trimestre | 23/07/2021 | 2,70 €       | 2,40€       |
| 3 <sup>ème</sup> trimestre | 21/10/2021 | 2,70 €       | 2,70€       |
| 4 <sup>ème</sup> trimestre | 28/01/2022 | 2,94 €*      | 3,18 €      |
| Total                      |            | 10,98 €      | 10,98 €     |
| Taux de distribution 2021  | 5,3        | 5,36 %       |             |

Le solde de 2,94 € versé au 4ème trimestre 2021 correspond au revenu versé pour une part détenue en pleine jouissance sur toute l'année. Pour une part entrée en jouissance en cours d'année, le montant versé au 4ème trimestre se compose d'un acompte de 2,70 € auquel s'ajoute un complément calculé au prorata temporis.

01 Taux de distribution : rapport entre le dividende versé au titre de l'année n (pour une part en pleine jouissance) et le prix de la part en vigueur au 1e janvier de l'année n (soit 205 € au 1e janvier 2021). (2) Variation du Prix Moyen : correspond à la variation du prix de la part entre le le 1e janvier n et le 31 janvier n (3) TRI : Taux de rendement interne annualisé sur une période donnée (le plus souvent 5 ans, 10 ans, 15 ans, ou 20 ans). Avec à l'entrée le prix acquéreur de la première année considérée, et à la sortie le prix d'exécution (SCPI à capital fixe) ou la valeur de retrait (SCPI à capital variable) au 31 décembre de la dernière année écoulée, et sur toute la période concernée les revenus distribués avant prélèvement libératoire. Le TRI est un indicateur qui renseigne sur la performance globale d'une SCPI : il prend en compte le rendement annuel (les revenus distribués rapportés au montant de la part) et la plus-value en capital (ou la moins value) réalisée au moment de la revente des parts.

### **ACQUISITIONS / CESSIONS DU TRIMESTRE**

| ACQUISITIONS                                   |  |   |           |                                      |                       |                       |
|--|--|---|-----------|--------------------------------------|-----------------------|-----------------------|
| Adresses                                       | Locataires   | Typologie                                 | Surface   | Prix d'acquisition<br>(acte en main) | Quote-part<br>détenue | Catégorisation<br>ISR |
| VILLENEUVE D'ASCQ (59)*<br>220 RUE JEAN JAURÈS | Livraison 3T2023<br>Garantie locative 18 mois à comp-<br>ter de la date de livraison | Bureaux                                   | 3 346 m²  | 8 066 116 €                          | 90%                   | Best in progress      |
| PORTEFEUILLE<br>6 MAGASINS EN HAUTS-DE-FRANCE  | INTERSPORT   | Commerces                                 | 17 566 m² | 28 157 570 €                         | 80%                   | Best in progress      |
| FAMARS (59)*<br>TECHNOPÔLE TRANSVALLEY         | Livraison 1T2023<br>Vacant   | Bureaux                                   | 2 507 m²  | 2 641 500 €                          | 50%                   | Best in progress      |
| LES MUREAUX (78)<br>2 RUE DESCARTES            | CHAMPION   | Bureaux, Commerces,<br>Espace de stockage | 4 201 m²  | 6 210 700 €                          | 100%                  | Best in progress      |
| LIBOURNE (33)<br>13 AVENUE DE LA BALLASTIÈRE   | POINT P  | Bureaux, Commerces,<br>Espace de stockage | 2 910 m²  | 3 193 218 €                          | 50%                   | Best in progress      |
| MAUREPAS (78)<br>37 RUE DE CHEVREUSE           | ENEDIS   | Bureaux                                   | 2 397 m²  | 7 958 075                            | 100%                  | Best in progress      |
| PORTEFEUILLE<br>3 MAGASINS                     | PIMKIE   | Commerces                                 | 500 m²    | 1 356 430 €                          | 100%                  | Best in progress      |
| VALBONNE (06)                                  | ORANGE et KINAXIA  | Bureaux                                   | 2 851 m²  | 8 165 691 €                          | 100%                  | Best in progress      |
| LE MANS (72)<br>ZONE INDUSTRIELLE DU MANS      | MULTILOCATAIRES<br>(7 locataires)  | Bureaux, Commerces,<br>Locaux d'activités | 13 603 m² | 9 152 135 €                          | 70%                   | Best in progress      |
| Total Acquisitions                             | 14   |   | 49 878 m² | 74 901 435 €                         |                       |                       |
| CESSIONS                                       |  |   |           |                                      |                       |                       |
| Adresses                                       | Locataires   | Typologie                                 | Surface   | Prix de vente                        |                       | e-part<br>enue        |
| SCHILTIGHEIM (67)*<br>16 AVENUE DE L'EUROPE    | Vacant   | Terrain à bâtir                           | 2 526 m²  | 363 000 €                            | 10                    | 00%                   |
| CORMONTREUIL (51)<br>16 RUE DE LA SENTELLE     | CHAUSSEA   | Retail Park                               | 1 342 m²  | 3 150 000 €                          | 10                    | 00%                   |
| Total Cessions                                 | 1  |   | 3 868 m²  | 3 513 000 €                          |                       |                       |

\* Acquisition en VEFA (Vente en l'Etat Futur d'Achèvement)

Défintion de la catégorisation ISR

Best in Class : actifs dont l'évaluation des critères ESG a permis l'obtention d'une note supérieure à la note seuil ESG du fonds (cette note seuil ayant été établie à la suite de l'étude d'un actif dit « type » qui est représentatif de l'univers investissable d'Epargne Pierre). Pour ces derniers, Epargne Pierre s'engage, a minima, à maintenir la note seuil durant la durée de détention.

#### **CONDITIONS DE SOUSCRIPTION ET DE SORTIE**

#### // PRÉSENTATION

Epargne Pierre est une SCPI à capital variable. Immatriculée le 18 juillet 2013 elle a pour objectif la constitution d'un patrimoine immobilier diversifié, sur le plan géographique et locatif. Elle investit dans des actifs d'immobilier d'entreprise (bureaux, commerces, activités...) et pourra à titre exceptionnel investir en immobilier résidentiel. Les acquisitions sont localisées en France métropolitaine, ainsi que dans l'Union Européenne, sur opportunité. Les immeubles sont acquis avec des locataires en place générant des revenus potentiels immédiats. La SCPI pourra aussi procéder à des acquisitions en état futur d'achèvement.

#### // AUGMENTATION DE CAPITAL (conditions valables à compter du 01/11/2021)

Note d'information visée par l'AMF n° 13-24 du 14/08/2013) L'offre au public est destinée à porter le capital social statutaire de 1 000 000 000 € au capital social statutaire de 2 000 000 000 € (AG du 08/07/2020).

| <u>'</u>                             |  |
|--------------------------------------|--|
| DATE D'OUVERTURE                     | 26 août 2013   |
| CAPITAL SOCIAL<br>STATUTAIRE MAXIMUM | Les souscriptions seront reçues jusqu'à concurrence<br>du plafond de 2 000 000 000 €   |
| PRIX DE<br>SOUSCRIPTION PAR PART     | Le prix de souscription est passé de 205 à 208 € au 1ª novembre 2021 se décomposant comme suit :  Valeur nominale 160,00 €  Prime d'émission 48,00 € (dont commission de souscription)   |
| COMMISSION DE SOUSCRIPTION           | 24,96 € TTC (soit 12 % TTC)  |
| MINIMUM DE SOUSCRIPTION              | 10 parts lors de la 1ère souscription<br>Aucun minimum pour les souscriptions suivantes  |
| JOUISSANCE DES<br>PARTS              | Au 1 <sup>er</sup> jour du 6ème mois suivant le mois de réception de la souscription et de la réception des fonds  Exemples:  Parts souscrites et réglées en novembre 2021: jouissance à compter du 1er mai 2022.  Parts souscrites à crédit en novembre 2021et fonds issus du crédit versés en décembre 2021: jouissance à compter du 1 <sup>er</sup> juin 2022 |
| PRIX DE RETRAIT                      | 187,20€ par part   |

#### // CONDITIONS DE SORTIE

Tout porteur de parts qui souhaite se retirer partiellement ou en totalité de la SCPI dispose de deux moyens. :

- Le retrait demandé à la Société de Gestion dans les limites fixées par la clause de variabilité du capital, correspondant au remboursement de ses parts ;
- La cession réalisée avec ou sans intervention de la Société de Gestion.

La SCPI ne garantit pas la revente des parts, ni le retrait.

La sortie n'est possible que s'il existe une contrepartie.

Tout associé a le droit de se retirer de la SCPI partiellement ou en totalité conformément à la clause de variabilité du capital dans les limites de variabilité fixée par les statuts. Les demandes de retrait sont portées à la connaissance de la Société de Gestion par lettre recommandée avec avis de réception et sont inssocieté de Cestion par l'ettre récommandee avec avis de réception et sont ins-crites par ordre chronologique d'arrivée sur le registre des demandes de retrait. Elles seront satisfaites par ordre d'inscription dans les limites de la clause de va-riabilité. Il ne peut être procédé à des émissions de parts nouvelles ayant pour ef-fet d'augmenter le capital tant qu'il existe sur le registre des demandes de retrait ou des demandes non satisfaites à un prix inférieur ou égal au prix de souscription. Le remboursement sera effectué sur la base d'un prix de retrait déterminé selon les conditions suivantes :

- Si les demandes de souscription existent pour un montant au moins égal aux demandes de retrait. le prix de retrait correspond au prix de souscription du moment diminué de la commission de souscription hors taxe retrait compensé par une souscription ne peut être effectué à un prix supérieur au prix de souscription diminué de la commission de souscription.
- si le retrait n'est pas compensé et si la SCPI dispose d'un fonds de rem-boursement, le remboursement ne peut s'effectuer à un prix supé-rieur à la valeur de réalisation, ni à un prix inférieur à celle-ci dimi-nuée de 10 %, sauf autorisation de l'Autorité des Marches Financiers.

La Société de Gestion calcule le montant de la plus value imposable éventuellement réalisée et en acquitte l'impôt directement à l'administration fiscale. Cet impôt est déduit de la somme revenant au cédant.

#### Cession de parts sans intervention de la société de gestion

Tout associé peut céder librement ses parts sans l'intervention de la Société de Gestion. Dans ce cas, le prix est librement débattu entre les parties. Le versement des fonds intervient directement entre les associés. Il convient de signifier la cession à la Société

Frais : forfait de 120 € TTC (pour une TVA à 20 % depuis le 01.01.2014) par bénéficiaire. Le cédant règle directement les droits d'enregistrement (taux à date de publication de 5 %), ainsi que l'impôt sur les plus values éventuellement dégagées à la recette des impôts de son domicile ou de son siège social. Il doit justifier de ce paiement à la Société de Gestion

#### **Évolution du capital**

| Période       | Nombre de parts   | Capital<br>nominal | Capitalisation  | Collecte<br>nette | Cessions de<br>parts  | Volume<br>de retraits | Retraits<br>de parts |
|---------------|---|--------------------|-----------------|-------------------|-----------------------|-----------------------|----------------------|
| Au 31/12/2020 | 6 640 811   | 1 062 529 760 €    | 1 361 366 255 € | 72 176 195 €      | 0                     | 1 857 546 €           | 10 068               |
| Au 31/03/2021 | 7 100 922   | 1 136 147 520 €    | 1 455 689 010 € | 94 322 755 €      | 0                     | 1 775 812 €           | 9 625                |
| Au 30/06/2021 | 7 549 647   | 1 207 943 520 €    | 1 547 677 635 € | 91 988 625 €      | 0                     | 2 081 713€            | 11 283               |
| Au 30/09/2021 | 7 935 780   | 1 269 724 800 €    | 1 626 834 900 € | 79 157 265 €      | 0                     | 1 857 915 €           | 10 070               |
| Au 31/12/2021 | 8 531 915   | 1 365 106 400 €    | 1 774 638 320 € | 122 943 356 €     | 0                     | 1 670 569 €           | 8 965                |
|               | Parts en attente de retrait sur le marché primaire au 31/12/2021 : <b>0</b> |                    |                 |                   | 51/12/2021 : <b>0</b> |                       |                      |

#### FISCALITÉ (personnes physiques résidant en France)

// REVENUS FONCIERS Les SCPI n'entrent pas dans le champ d'application de l'impôt sur les sociétés conformément à l'article 239 septies du Code général des impôts. Les revenus issus de la location des actifs immobiliers sont imposés pour les personnes physiques selon le régime fiscal des revenus fonciers. Les revenus générés par la SCPI sont imposables à l'impôt sur le revenu dans la catégorie des revenus fonciers au niveau des associés selon le barème progressif, ainsi qu'aux prélèvements sociaux de 17,2 % depuis le 1 er janvier 2018. Le revenu foncier imposable de chaque associé correspond à sa quote-part des loyers et accessoires de loyers encaissés par la SCPI diminués des charges de propriété (les charges réelles déductibles). Le régime de la déclaration forfaitaire « micro-foncier » est applicable sous certaines conditions notamment de détention cumulée de parts de SCPI et d'au moins un bien immobilier donné en location nue.

Depuis janvier 2019, la mise en place du prélèvement à la source permet le paiement de l'impôt sur le revenu la même année que la perception des revenus eux-mêmes. Concernant les revenus fonciers, l'impôt sur les revenus de l'année en cours fait l'objet d'acomptes calculés par l'administration fiscale et payés directement sur le compte bancaire du contribuable par prélèvements mensuels ou trimestriels.

// REVENUS FINANCIERS Les produits financiers encaissés par la SCPI sur le placement de la trésorerie sont, depuis le 1er janvier 2018, soumis au prélèvement forfaitaire unique (PFU) de 12,8 % auquel il faut ajouter 17,2 % de prélèvements sociaux pour les personnes physiques, soit une imposition globale de 30 %. Les contribuables qui y ont intérêt peuvent opter pour l'imposition au barème progressif de l'impôt sur le revenu.

// PLUS-VALUES SUR CESSIONS DE PARTS SOCIALES DE LA SCPI Les cessions de parts sont imposées selon le régime des plus-values immobilières soumises à un prélèvement forfaitaire libératoire de 19 % augmenté des prélèvements sociaux de 17,20 %. La plus-value bénéficie de l'application d'abattements pour une durée de détention et une exonération totale au bout de 22 ans de détention pour le prélèvement forfaitaire et au bout de 30 ans pour les prélèvements sociaux.

D'autre part, l'article 70 de la 3ème Loi de Finances rectificative pour 2012 a instauré une taxe additionnelle, comprise entre 2 % et 6 % de la plus-value nette imposable supérieure à 50 000 € après prise en compte de l'abattement pour la durée de détention.

#### **INVESTISSEMENT SOCIALEMENT RESPONSABLE («ISR»)**

ATLAND Voisin pour le compte de la SCPI ÉPARGNE PIERRE souhaite prendre en compte les impacts extra financiers des actifs qu'elle gère. À cette fin, elle s'est engagée dans une démarche active de réduction de l'impact environnemental et d'amélioration de l'impact sociétal de tout son patrimoine, tout en s'efforcant d'entraîner dans cette initiative, les autres parties prenantes au sein du bâtiment (locataires, Property Manager et prestataires de maintenance). Cette démarche a pris forme notamment par l'obtention label ISR en mai 2021 au bénéfice de la SCPI. La documentation relative à cette démarche est disponible sur notre site internet rubrique documentation, ou sur demande.

// PIERRE NUMÉRIQUE : PENSEZ A LA DÉMATERIALISATION DES COMMUNICATIONS ET DES VOTES. ATLAND Voisin fait passer la pierre papier dans l'ère de la pierre numérique. Ce travail vise à renforcer la qualité de service et à réduire l'empreinte de nos communications. Concrètement, les associés des SCPI gérées par ATLAND VOISIN peuvent recevoir toutes les communications de façon dématérialisée : bordereaux de revenus, bordereaux fiscaux, et convocations aux AG. Pour cela, il suffit d'en faire la demande à notre service Relations Clients.

// DOSSIER CLIENT: EN CAS DE CHANGEMENT de votre situation professionnelle, fiscale, patrimoniale ou matrimoniale, nous vous invitons à nous le signaler. De plus, en cas de modification de votre adresse ou de votre compte bancaire, votre demande doit être accompagnée du justificatif correspondant (justificatif de domicile de moins de trois mois, RIB). Votre espace client en ligne facilitera cette demande, via l'onglet « Mon Compte ».

// VERSEMENTS: ÉCHÉANCIER 2022 En 2022 les versements d'acomptes de revenus interviendront en avril, juillet, et octobre, entre le 18 et le 25 du mois.

#### SOCIÉTÉ DE GESTION DE PORTEFEUILLE

| Téléphone     | 03 80 59 90 91                                 |
|---------------|--|
| E-mail        | contact@atland-voisin.com                      |
| Site internet | www.atland-voisin.com                          |
| Courrier      | 15 Place Grangier, BP 62686, 21026 DIJON CEDEX |
| RCS           | DIJON 310 057 625                              |
| AGRÉMENT AMF  | N° GP-14000026                                 |

## **ATLAND VOISIN**

CHIFFRES CLÉS AU 31/12/2021

3 SCPI en immobilier d'entreprise pour une capitalisation totale de 2,06 Milliards d'€ (2 064 724 145 €)

1 OPCI Professionnel pour un total d'actifs sous gestion de 344 millions €.